

En France, c'est bien cette directive européenne qui s'applique et permet de réserver des heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi dans le cadre de marchés publics.

Or, la France est le seul pays à séparer entreprises adaptées, Esat et entreprises d'insertion (voir encadré cartographie page 41). Dans les autres pays européens, ces notions sont globalisées au sein du concept de l'entreprise sociale. *« Il est difficile en France de se rassembler sur un sujet, souligne Gérard Brunaud. Question de culture. Par ailleurs, l'approche caritative est très prégnante et nous devons en sortir. »*

Joël Tronchon, directeur du Développement durable du Groupe SEB, est confronté au niveau international, et plus particulièrement européen, à un problème que bon nombre d'entreprises rencontrent : de plus en plus d'appels d'offres sont européens. Or, la spécificité du marché français est de distinguer les EA, EI, Chantiers d'insertion... L'Europe doit aider à cette harmonisation. Mais quand et comment ? La lutte est inégale pour les entreprises françaises sur ce terrain des clauses sociales.

> La crainte d'opposer formes d'emploi et salariés

Créées dans les années 1990-2000, lorsque la croissance était forte, les clauses d'insertion doivent aujourd'hui se développer dans un contexte de croissance économique quasi nulle, avec un taux de chômage qui approche des 10 % de la population active.

« Lorsque l'activité était à son pic, il était normal, intelligent et facile de partager les fruits de la croissance, explique Antoine Cristau, directeur Diversité de Colas. Aujourd'hui, avec un contexte économique très tendu dans lequel nous nous battons tous les jours pour assurer du travail à nos collaborateurs, la clause sociale est difficilement perçue. Pour savoir si elle est ou non supportable par l'entreprise ou l'établissement, il ne faut pas raisonner au niveau du seul marché obtenu mais au niveau de toute l'activité de la structure concernée. En période difficile, dans une activité cyclique comme celle des Travaux Publics, la clause sociale ne fait que déplacer le problème du chômage puisque nous sommes obligés de réduire le recours à certains intérimaires qualifiés pour accueillir des personnes éloignées de l'emploi. Il est vrai néanmoins que cette solution permet à ces personnes de bénéficier d'une expérience dont on peut espérer qu'elle les aidera à retrouver le chemin d'un emploi durable. »

> Le manque de préparation de ses propres équipes

Katia Michieletto, directrice du Développement durable de L'Occitane, souligne à quel point il est important d'anticiper l'accompagnement dans la mise en œuvre d'une clause d'insertion. *« Notre aventure avec l'insertion repose*